

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE LIEU DE SANTÉ SANS TABAC

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'AUDIT

Fmilie BFAUVILLIFR

Chargée de projets

Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (RESPADD)







Démarche LSST

- 1995 : création du Réseau Hôpital sans tabac
- 2017 : Lieu de santé sans tabac
- 2018: RESPADD coordinateur national

Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022

LSST devient une priorité nationale

- => Etablissements prioritaires :
- 50% ensemble des établissements
- 100% établissements « mère-enfant » et « cancer »







Qu'est-ce qu'un lieu de santé sans tabac ?





- Un établissement de santé au sein duquel on s'abstient de fumer
 - respect législation
- Mise en œuvre d'une politique active de prévention et de prise en charge du tabagisme des patients et des personnels...Et grand public

- Stratégie Lieu de santé sans tabac ?
 - Ensemble des initiatives politiques, administratives ou médicales, prises par un établissement de santé
 - ...dans le cadre d'un **projet débattu et planifié**, pour tendre vers la disparition du tabagisme au sein de l'établissement.





Comment faire pour devenir LSST?

Une méthodologie..... À adapter





- Rassembler les données pour évaluer l'ampleur du dispositif à déployer
 - Cartographier
 - Réaliser un état des lieux via l'AUDIT LSST fourni par le RESPADD
- Communiquer
 - Tout au long de l'action...Et après
 - Parcours patient
 - Auprès des professionnels de santé / visiteurs / grand public
- Structurer un groupe de travail constitué des partenaires réguliers sur la question du tabagisme = Copil LSST
- Accompagner la passation d'enquêtes : Tabagisme en blouse blanche





- Développer une offre de formation type RPIB en tabacologie
 - Tous les soignants prescripteurs : / 80% fumeurs
 - Formateurs relais
- Evaluer et valoriser les actions réalisées
 - Communications écrites et orales
 - Valorisation des professionnels, patients, visiteurs
- Documenter le tabagisme, s'assurer repérage et prise en charge rapide des fumeurs par TSN

Avoir un discours bienveillant





Ce qui est indispensable pour devenir LSST

- Des soutiens institutionnels : DGS, ARS, Ordres, syndicats, etc.
- Des leviers : accréditation (Organisation des instituts européens du cancer – OECI), partenaires locaux, représentants des usagers.
- Des volontés politiques locales : directions
- Des professionnels engagés et motivés (personne ressource)
- Des outils à disposition (RESPADD)







Des précurseurs

CH de Gray Centre Léon Bérard (EHESP)







Outils pour accompagner les établissements

- Audit LSST
- Enquête tabagisme en blouse blanche
- Formation de formateurs relais au RPIB tabac
- Colloques
- Outils de communication







Audit LSST

- AUDIT international Global Network
 - https://www.tobaccofreehealthcare.org/
- Outil d'auto-évaluation

- Objectifs :
- Etat des lieux de l'avancement des actions mises en place par l'établissement
- Voir où l'établissement se situe dans la politique LSST
- Dégager des axes d'amélioration et mesurer la progression de l'établissement









Région *	
Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comte Bretagne Centre Val-de-Loire Corse Grand-Est Guadeloupe Hauts-de-France Martinique	Adresse e-mail * Nom de l'établissement * Type d'établissement * CHU/CHRU Soins de suite et de réadaptation Autre Nom/prénom du directeur * Si renseigné par une autre personne : Nom/prénom Fonction
Normandie Nouvelle Aquitaine Occitanie Pays de la Loire Provence-Alpes Côte-d'Azur Réunion	□ Activités de soins de traitement du cancer autorisées □ Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale autorisées Numéro FINESS □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
Connaissez-vous la démarche Oui Partiellement Non	ieu de santé sans tabac ? Votre établissement est-il engagé dans la démarche LSST ? Oui, des maintenant Oui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme) Oui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme) Pas engagé actuellement
NORME 1 GOUVERNANCE E L'établissement de santé a toute	T ENGAGEMENT / outorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST.
	0 %
La politique LSST de l'établissem ainsi que la vente de ces produit > 2. La politique LSST de l'établis parrainage ou tout financie Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins de Mis en œuvre à plus de 5 Oui/complétement mis el	sement de santé interdit tout ent de l'industrie du tabac Non/pas mis en œuvre Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins de 50 % Mis en œuvre à plus de 50 %











Différentes normes investiguées









• Niveau performance auto-évalué :

De 0 : non/pas mis en œuvre

À 3 : oui/complétement mis en œuvre

Score maximum: 141 points









≥ 27 points

SILVER

≥ 108 points

GOLD

≥ 126 points







Le CHRU de Tours est engagé dans la stratégie Lieu de santé sans tabac



Le Centre Hospitalier de Pfastatt



à l'Audit Lieu de santé sans tabac 2019







Méthodologie

- Remis à jour en janvier 2019
 - Format dématérialisé : pdf interactif
 - https://my.respadd.org/lsst/
- Diffusion de l'audit par courriel niveau national par le RESPADD + relais par les tutelles et partenaires
- Durée passation : 2 mois (mars/avril)
- Un seul questionnaire à remplir par lieu de santé (public et privé) par le directeur et/ou son représentant







RESULTATS ENQUETE 2019

426 AUDITS RENSEIGNES

En France, 2 000 établissements du service public et participants au service public







Répartition des audits selon les régions



Auvergne-Rhône-Alpes	49
Bourgogne Franche-Comté	40
Bretagne	6
Centre-Val de Loire	25
Corse	
Grand-Est	46
Hauts-de-France	58
Ile-de-France	19
Normandie	49
Nouvelle-Aquitaine	36
Occitanie	43
Pays de la Loire	15
Provence-Alpes Côte d'Azur	38
Guyane	
Guadeloupe	
Martinique	2
Réunion	
TOTAL	426

Région	Nbre audit total	Bronze	Silver	Gold	Non certifié
Auvergne-Rhône-Alpes	49	80% (39)			20% (10)
Bourgogne Franche-Comté	40	67% (27)			33% (13)
Bretagne	6	67% (4)			33% (2)
Centre-Val de Loire	25	72% (18)			28% (7)
Corse					
Grand-Est	46	50% (23)	6% (3)		44% (20)
Hauts-de-France	58	62% (36)			38% (22)
Ile-de-France	19	79% (15)			21% (4)
Normandie	49	73% (36)	3% (1)		24% (12)
Nouvelle-Aquitaine	36	94% (34)			6% (2)
Occitanie	43	53% (23)			47% (20)
Pays de la Loire	15	87% (13)			13% (2)
Provence-Alpes Côte	38	58% (22)			42% (16)
d'Azur		,			
Guyane					
Guadeloupe					
Martinique	2	2			
Réunion					
TOTAL	426	69% (292)	1% (4)	0	30% (130)

Répartition

selon le niveau

de certification

Répartition par type d'établissement

Type d'établissement	National	Région CVDL
СН	31%	44%
	(n=133)	(n=11)
Autre	27%	12%
	(n=116)	(n=3)
Soins de suite et de	21%	28%
réadaptation	(n=89)	(n=7)
Clinique	18%	8%
	(n=76)	(n=2)
CHU/CHRU	3%	8%
	(n=12)	(n=2)
Lieu de sante		100

sans tabac





Répartition des établissements selon les activités de soins

	Nbre éta. National	Nbre éta. Région CVDL
Activités de soins de traitement du cancer autorisés	152	7
Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale autorisées	113	8
Activités de soins de traitement du cancer autorisés +	100	6
Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néotale autorisées		







Connaissance de la démarche

Connaissance de la démarche	National	Région CVDL
Oui	44 % (n=150)	58 % (n=14)
Partiellement	38 % (n=131)	34% (n=8)
Non	18 % (n=62)	8% (n=2)







Engagement dans la démarche

	National	Région
Engagé dans la démarche		CVDL
	52%	35%
Non (n=174)	(n=174)	(n=8)
	28%	44%
Oui maintenant (n=96)	(n=96)	(n=10)
	15%	17%
Oui 2 ans (n=50)	(n=50)	(n=4)
	4%	4%
Oui 6 mois (n=13)	(n=13)	(n=1)
	1%	
Pas engagé actuellement (n=3)	(n=3)	







Résultats selon chaque norme

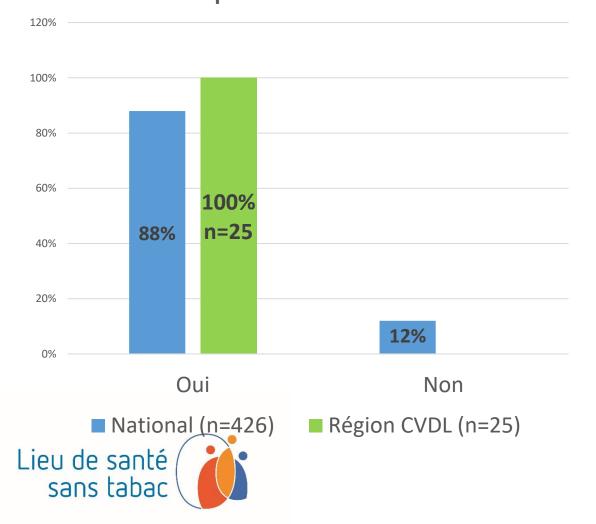




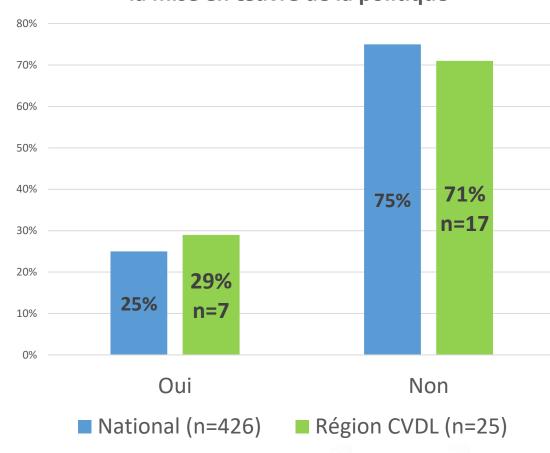
Norme 1 : Gouvernance et engagement

L'établissement de santé a toute autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST

L'établissement de santé interdit la vente de produits du tabac



Une personne est nommée responsable de la mise en œuvre de la politique



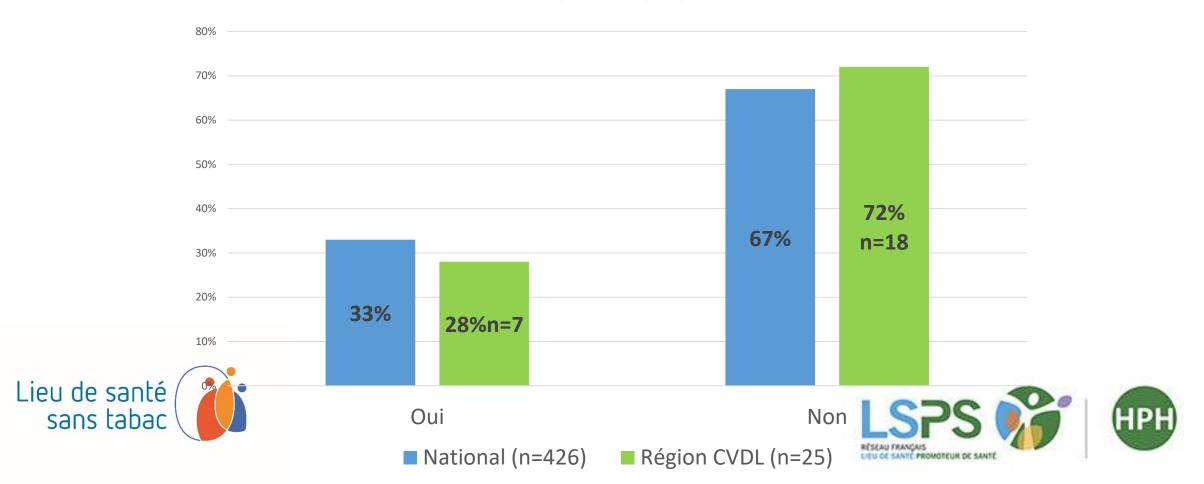




NORME 2: Communication

L'établissement de santé dispose d'une stratégie de communication globale pour sensibiliser et appliquer la politique LSST et pour promouvoir les services de tabacologie/addictologie

Tous les usagers sont informés sur la politique LSST ainsi que sur les consultations de tabacologie/addictologie de l'établissement



Votre Lieu de santé sans tabac vous remercie de ne pas fumer



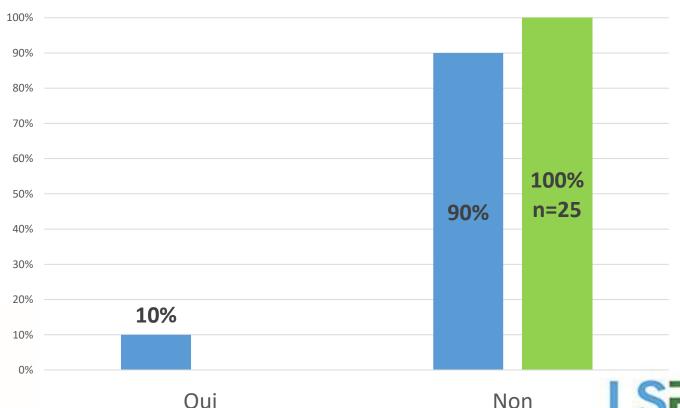




NORME 3: Formations initiales et continues

L'établissement de santé garantit des formations initiales et continues adaptées à tout le personnel, soignant ou non-soignant, y compris les cadres

Tout le personnel soignant reçoit une formation aux premiers conseils pour inciter les fumeurs à engager une démarche de soins



Région CVDL (n=25)

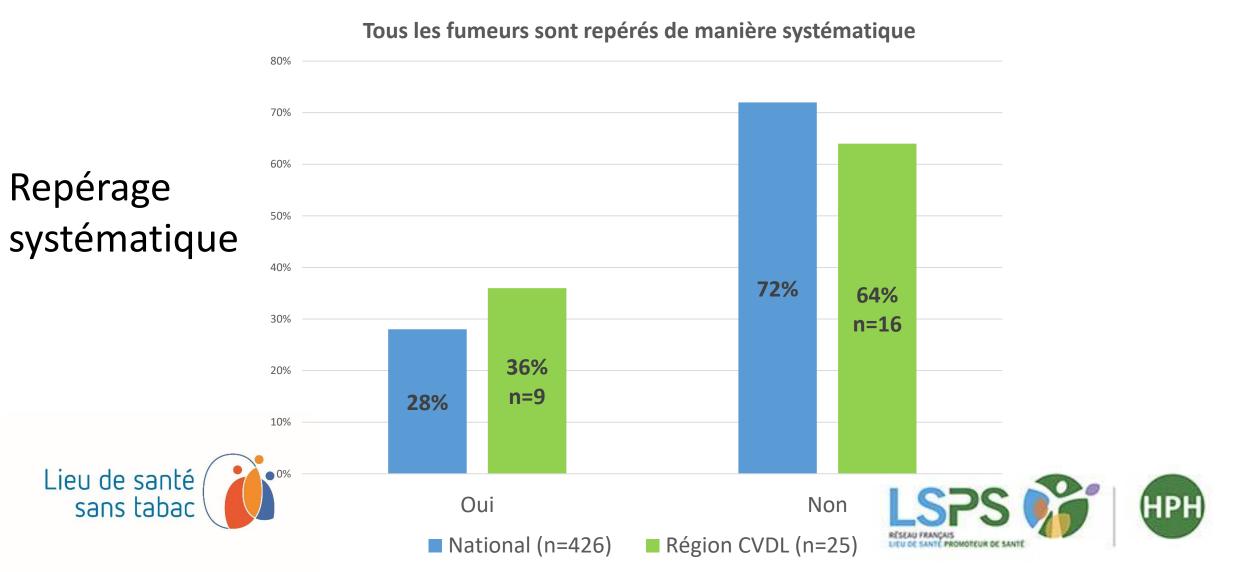
■ National (n=426)



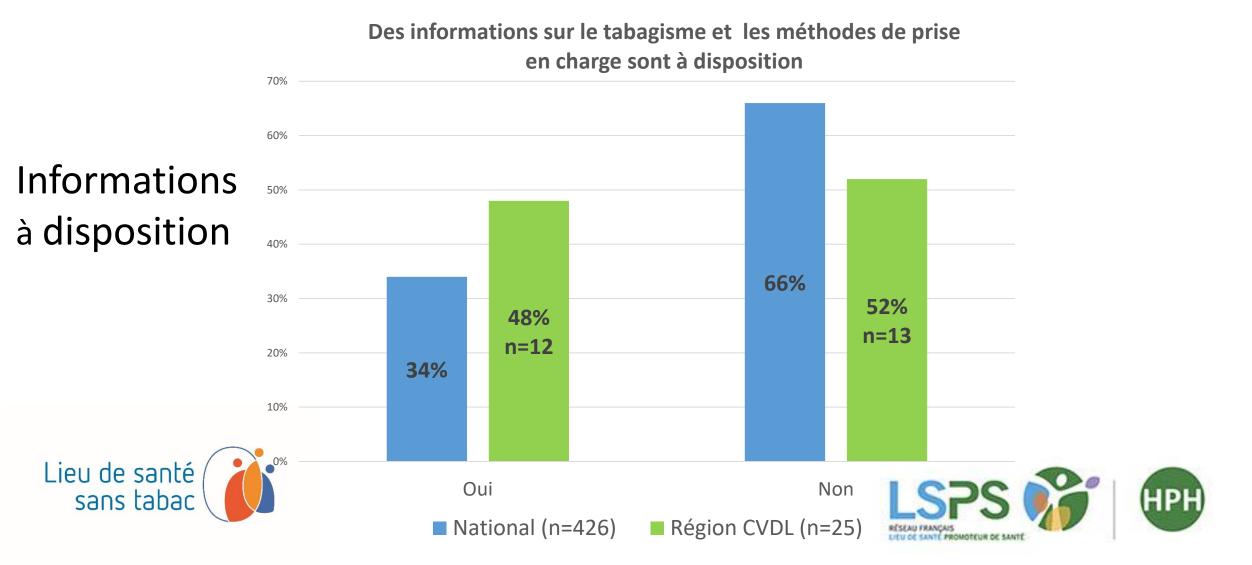




L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur



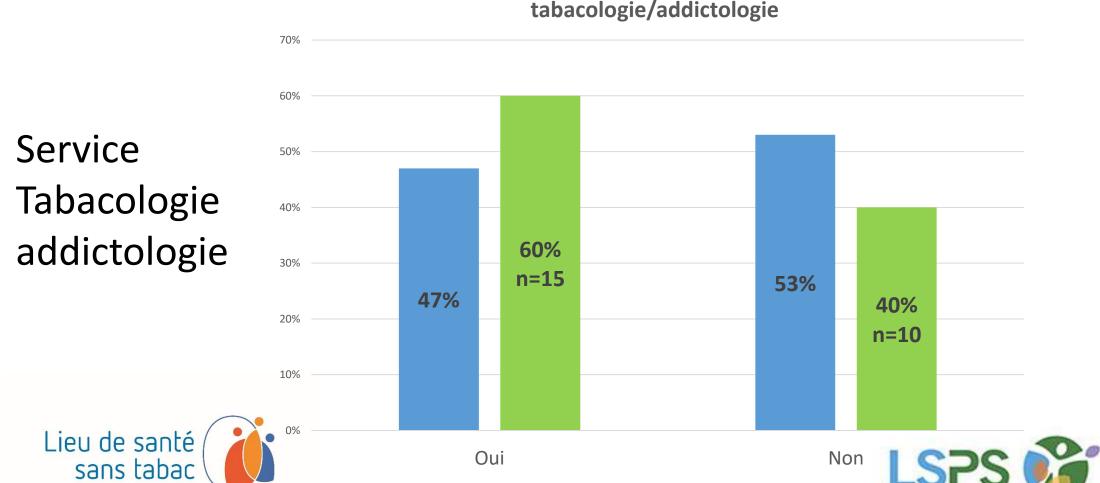
L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur



L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur

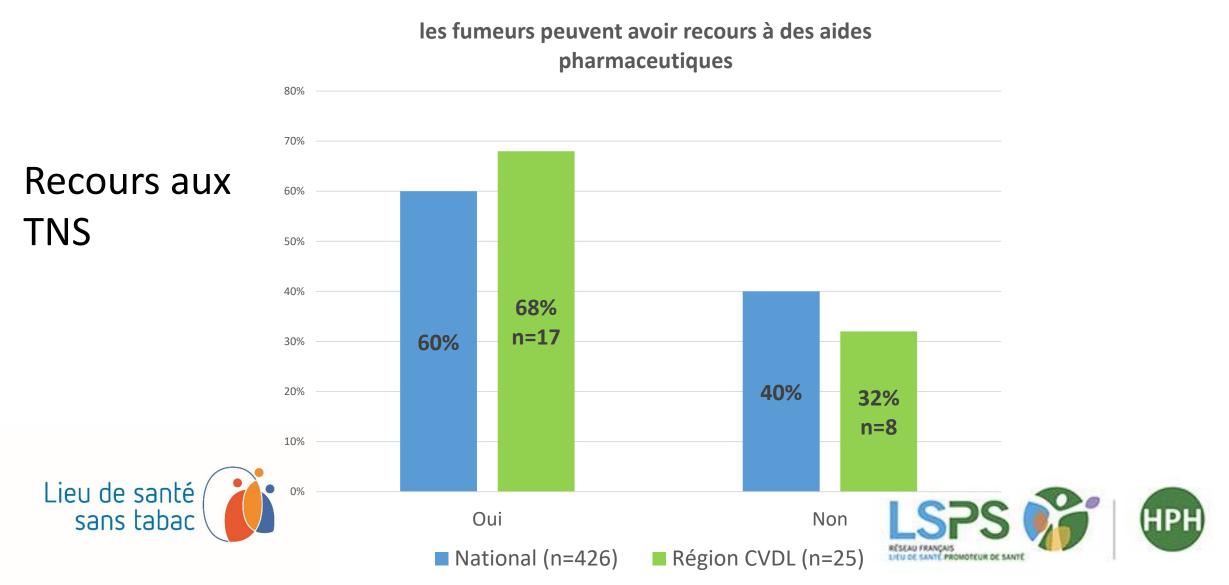
Tous les fumeurs ont accès à un service de

■ Région CVDL (n=25)



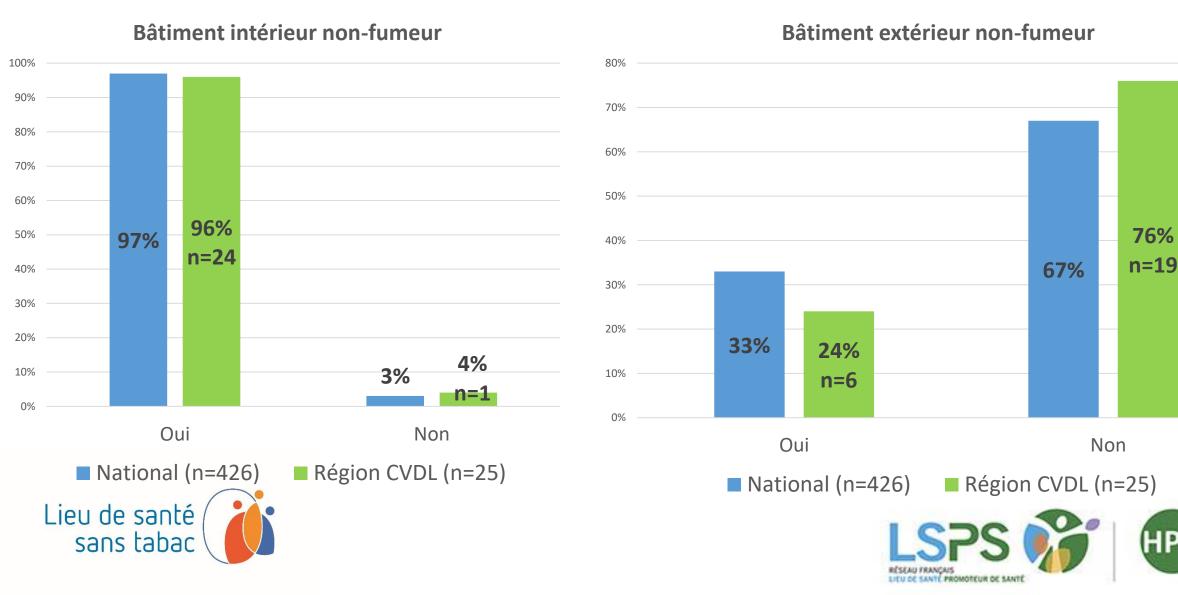
■ National (n=426)

L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur



NORME 5: Environnement sans tabac

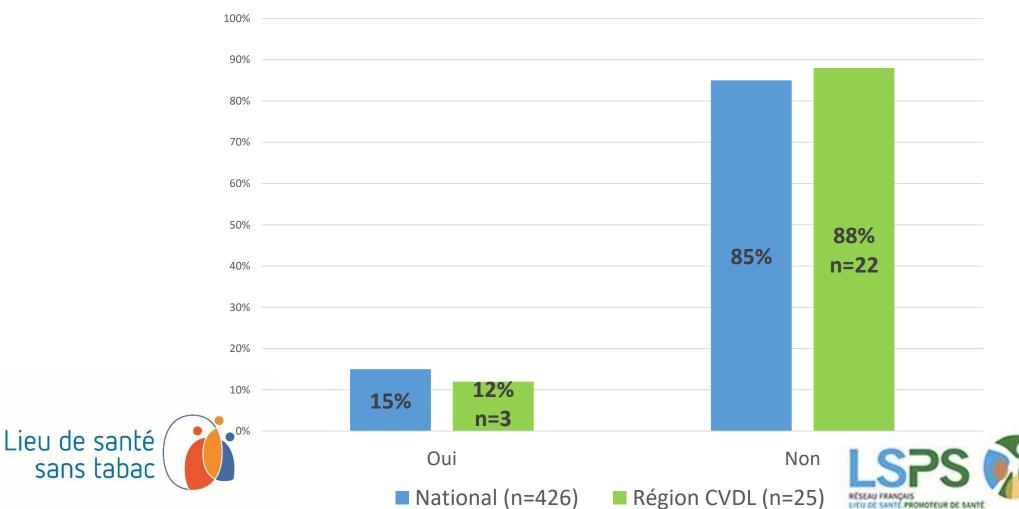
L'organisation du site dispose de stratégies pour mettre en œuvre un environnement sans tabac



NORME 5: Environnement sans tabac

L'organisation du site dispose de stratégies pour mettre en œuvre un environnement sans tabac

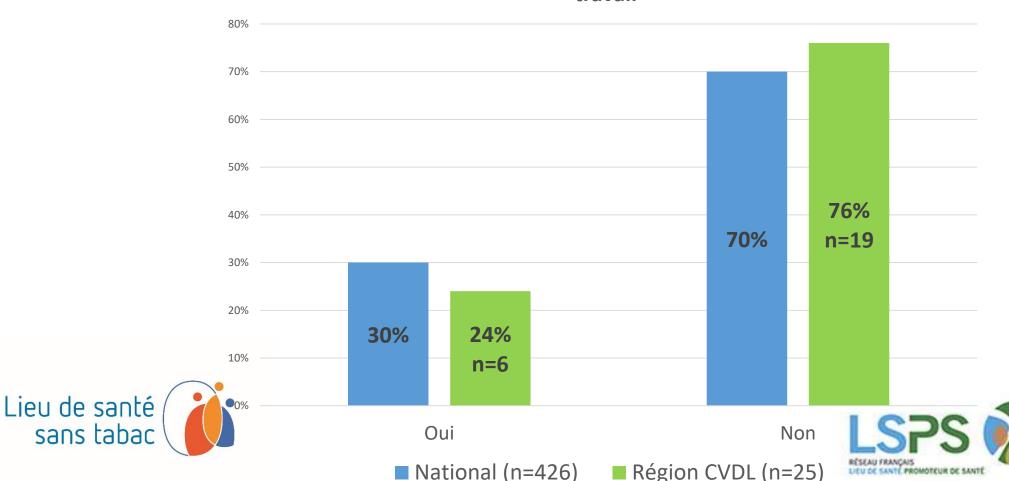
Il existe une procédure pour enregistrer tous les manquements à la politique LSST de l'établissement



NORME 6: Lieu de travail sain

L'établissement dispose d'une stratégie de gestion des ressources humaines et d'une offre de soins pour protéger et améliorer la santé de tous les collaborateurs de l'établissement

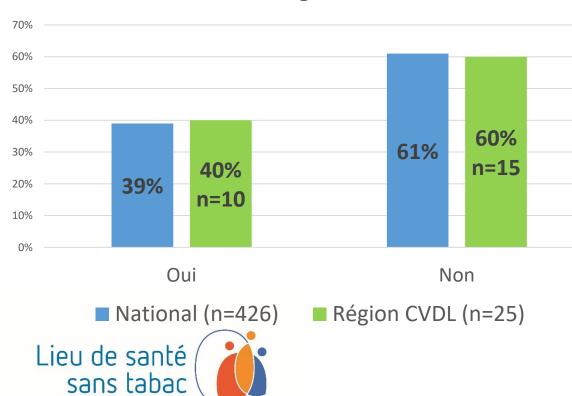




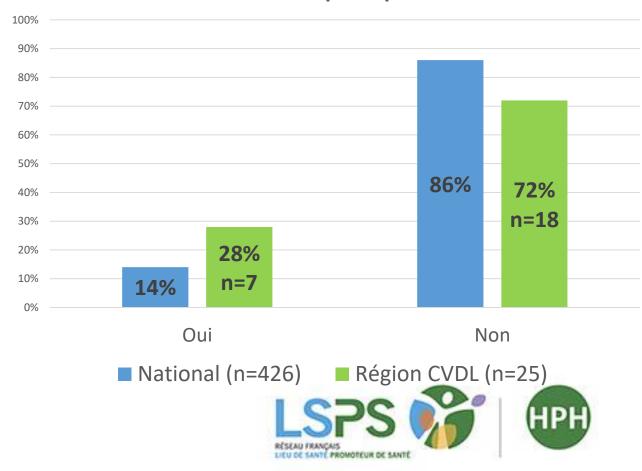
NORME 7 : Engagement dans la communauté

L'établissement contribue à lutter contre le tabagisme et s'engage dans la lutte LSST locale, conformément aux exigences de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) de l'OMS et/ou à sa mission de santé publique

L'établissement de santé travaille en coopération avec d'autres organisations afin de promouvoir les campagnes de lutte contre le tabagisme



L'établissement de santé partage ses bonnes pratiques pour le développement et la mise en œuvre d'une politique LSST



NORME 8 : Surveillance et évaluation

L'établissement surveille et évalue régulièrement la mise en œuvre de toutes les normes LSST

Très peu d'établissements ont mis à disposition une procédure de contrôle interne et externe pour surveiller la mise en œuvre de toutes les normes et prendre en comptes les avis du personnel et des usagers





Conclusion (1/2)

- Importance de la gouvernance :
- engagement direction
- engagement d'un temps salarié
- Interdiction vente tabac

- Importance des savoirs :
- Outiller les professionnels de référentiels
- Savoir-faire : formation à l'IB (formation continue + initiale)







Conclusion (2/2)

- Importance accessibilité des traitements :
- 100% des établissements proposent des TNS en temps réel à l'ensemble patients
- Promotion de la santé

- Importance de l'évaluation :
- Démontrer l'efficience et l'efficacité de cette stratégie







Merci pour votre attention

emilie.beauvillier@respadd.org

https://www.respadd.org/





